transdev PARK

EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

Rapport Délégation Service Public 2019

Ville de Saint-Dizier

Sommaire

1. Avant-propos 4
2. Exploitation du stationnement payant sur voirie 6
2.1 Les principales caractéristiques du contrat 6
2.1.1. Caractéristiques générales du contrat 6
2.1.2. Missions principales 6
2.1.3. Evénements significatifs au cours de l'année 7
2.1.4. Capacité (année 2019) 8
2.1.5. Plan de stationnement depuis le 1er janvier 2018 8
2.1.6. Le service exploitation 9
2.1.7. La maison de la mobilité 10
2.1.8. Les moyens techniques 11
2.1.9. Les intervenants 11
2.1.10. Les tarifs en vigueur depuis le 1er janvier 2018 12
2.2 Gestion technique 13
2.2.1. Investissements réalisés par le délégataire 13
2.2.2. Evolution générale du matériel exploité 17
2.2.3. Travaux d'entretien 17
2.3 Analyse de la qualité de service 22
2.3.1. La gestion des abonnés pour l'année 2019 22
2.3.2. La communication 24
2.3.3. Le contrôle du stationnement 24

2.3.4. Gestion des Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) 25
2.4 Compte rendu financier d'exploitation 26
2.4.1. Les recettes totales TTC 26
2.4.2. Les recettes abonnés TTC 29
2.4.3. Les recettes totales incluant les recettes de FPS TTC 30
2.4.4. Le ticket moyen 31
2.4.5. Les tickets gratuits 15 minutes 32
3. Bilan financier 33
4. Conclusion 38
5. Vos contacts 40
6. Annexes 41

1. Avant-propos

Conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016, nous vous remettons, en notre qualité de délégataire de service public, ce présent compte rendu annuel d'activité 2019 relatif à la réalisation de nos missions de délégation de service public pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie.

Il constitue avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse détaillée de l'exploitation tant sur les aspects commerciaux que sécurité et qualité de service.

EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

2. Exploitation du stationnement payant sur voirie

2.1 Les principales caractéristiques du contrat

2.1.1. Caractéristiques générales du contrat

Objet de la délégation	Exploitation du stationnement payant sur voirie
Date de démarrage	lundi 1 janvier 2018
Durée de la convention	4 ans
Date d'échéance de la convention	vendredi 31 décembre 2021

2.1.2. Missions principales

- La mise en place du nouveau plan de stationnement, à partir du 1er janvier 2018
- L'investissement, l'entretien et la maintenance du parc d'horodateurs
- La mise en place de toutes nouvelles technologies facilitant les modes de paiement et services aux usagers
- La mise en place et l'entretien de la signalisation horizontale (marquage des places et indications du caractère payant)
- L'installation (fourniture, installation, entretien, gestion) d'un système de gestion centralisé des horodateurs, permettant ainsi une connaissance en temps réel du taux de paiement et du taux d'occupation

- La perception du paiement des redevances de stationnement
- La gestion des recettes du stationnement payant dans le cadre d'une convention de mandat
- La conception et la vente des titres de stationnement par abonnement
- Le développement d'actions de communication et de politiques attractives (campagne avec les commerçants, etc.) – conception et diffusion des documents de communication et d'information auprès des usagers
- Accueil des abonnés et tous les usagers à la maison de la mobilité
- Le contrôle du stationnement payant

2.1.3. Evénements significatifs au cours de l'année

01/01/2019 : Plusieurs manifestations des gilets jaunes sur les mois de janvier et février~~,~~ ont neutralisé~~es~~ le stationnement payant sur la ville de Saint-Dizier

01/11/2019 : Suite à des travaux sur l'avenue de la République, 18 places de stationnement payant ont été neutralisées du 4 au 19 Novembre 2019.

01/12/2019 : Du 2 au 28 Décembre 2019, la place Emile Mauguet a été fermée à la circulation, dans le cadre du marché de Noël. 46 places ont été neutralisées.

01/12/2019 : Suite à une demande de la ville, le stationnement payant a été neutralisé les samedis 14, 21 et 24 décembre 2019 dans le cadre des fêtes de fin d'année.

2.1.4. Capacité (année 2019)

Capacité globale : 416 places

- une zone tarifaire

2.1.5. Plan de stationnement depuis le 1er janvier 2018

2.1.6. Le service exploitation

Au 31 décembre 2019, l'équivalant de 3,5 personnes (ETP) sont affectées à l'exploitation de la voirie.

Les ETP intervenant sur le contrat de la ville de Saint-Dizier, ont un contrat de travail mutualisé avec la DSP de gestion du réseau de transport de la Ville de Saint-Dizier du groupe Transdev - Ticéa

Fonction	Contrat	ETP
Responsable de site voirie	Temps plein	1/2
Technicien de maintenance et collecte	Temps plein	1/2
Assistante de direction et d'exploitation	Temps plein	1/2
Contrôleur du stationnement	Temps plein	1/2
Contrôleur du stationnement	Temps plein	1/2
Contrôleur du stationnement	Temps plein	1
Total		3,5

2.1.7. La maison de la mobilité

Pour les questions relatives au stationnement en voirie et plus particulièrement la vente des abonnements résidents, et des renseignements sur le stationnement payant, la maison de la mobilité située au 11 Place Aristide Briand, ouvre ses portes aux horaires suivants :

Lundi	13h30 - 17h30
Mardi	10h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Mercredi	10h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Jeudi	10h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Vendredi	10h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Samedi	10h00 - 12h00

Afin d'accueillir les usagers du stationnement payant, une assistante de direction d'exploitation a été recrutée et affectée à temps partiel à la maison de la mobilité.

2.1.8. Les moyens techniques

- 1 véhicule de service de type utilitaire
- 1 local d'accueil situé au 11 Place Aristide Briand,
- Lot de maintenance pour l'entretien et les réparations
- Lot de consommables (tickets, batteries)
- Lot de produits d'entretien (produits anti-tag, produits pour retirer les autocollants etc. ...)
- Boites d'outillages spécifiques
- 26 horodateurs de type Strada TPAL.

2.1.9. Les intervenants

Prestataires	Missions
Transdev -Ticéa	Mise à disposition de personnel
CSV - Moovia	Mise à disposition de personnel pour le contrôle
Flowbird	Fourniture du matériel horodateur. Fourniture de la solution de gestion du stationnement et des abonnés. Fourniture des applications de contrôle et de la gestion des RAPO. Fourniture d'une solution de paiement par téléphonie mobile.
Extenso	Administration du portail Web pour la gestion des abonnés
Paybyphone	Fournisseur de la 2ème solution de paiement par téléphonie mobile
Easypark	Fournisseur de la 3ème solution de paiement par téléphonie mobile
XL enseignes	Marquage au sol

2.1.10. Les tarifs en vigueur depuis le 1er janvier 2018

Saint-Dizier	
Du lundi au samedi de 9H à 12H et de 14H à 19H	
Gratuit dimanches, jours fériés et mois d'août	
15 minutes gratuites 1 fois par jour	
avec saisie de l'immatriculation	
15 min	0,20 €
30 min	0,50 €
45 min	0,80 €
1H	1,00 €
1H15	1,20 €
1H30	1,50 €
1H45	1,80 €
2H	2,00 €
2H01	25,00 €
Résidents pour 1 mois (de date à date)	20,00 €

2.2 Gestion technique

2.2.1. Investissements réalisés par le délégataire

Les horodateurs.

Dans le cadre de la gestion du stationnement payant sur la voirie de Saint-Dizier, nous avons fourni et installé au 1er janvier 2018 26 horodateurs.

Les 26 horodateurs FLOWBIRD Strada PAL installés, acceptent tous les modes de paiement : pièces, cartes bancaires, paiement sans contact (NFC) et sont équipés d'un écran couleur pour une meilleur visibilité et un plus grand confort pour les utilisateurs.

Les horodateurs, sont également équipés d'un clavier alphanumérique. L'utilisateur saisi son numéro de plaque d'immatriculation sur le clavier intégré à l'horodateur. La saisie de l'immatriculation permet l'obtention et le contrôle d'une gratuité de 15 minutes, une fois par jour pour tous les utilisateurs.

Le marquage au sol

Dans le cadre du déploiement au 1 janvier 2018 du plan du stationnement payant, nous avons réalisé le marquage au sol de 416 places de stationnement.

Sur la zone payante, et conformément au souhait de la ville, nous avons tracé le mot « PAYANT » de couleur blanche.

Le marquage au sol est réalisé en peinture thermoplastique conformément à la réglementation en vigueur.

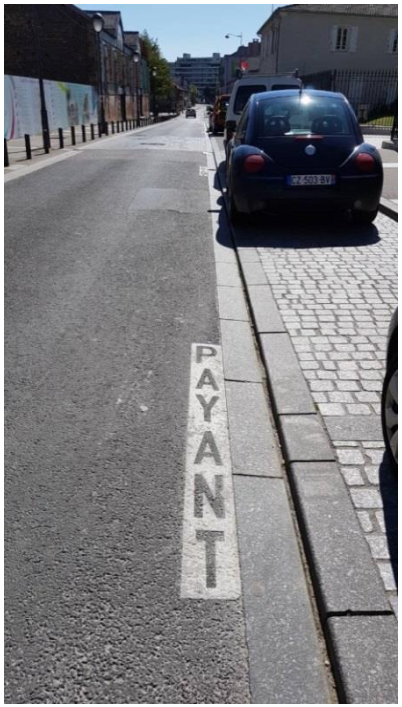

La maison de la mobilité

Le local est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble au 11 place Aristide Briand

La partie accueil du public est conforme à la réglementation d'accessibilité PMR, et est équipée d'une banque d'accueil et de sièges

I

Le paiement par téléphonie mobile

Depuis le 1er janvier 2018, nous avons déployé le paiement par téléphonie mobile sur l'ensemble de la zone payante.

Pour la première fois en France, nous avons déployé dans une même ville, les trois plus grands opérateurs de téléphonie mobile.

La solution Paybyphone, la solution Flowbird et la solution EasyPark

En moyenne sur l'année 2019, le pourcentage du paiement du stationnement par téléphonie mobile est de 10,11 % sur la ville de Saint-Dizier. Ce pourcentage constitue, au regard des autres collectivités disposant d'une solution de paiement par mobile, une déception. (environ 30% d'utilisation de la solution vs horodateurs)

2.2.2. Evolution générale du matériel exploité

Pas de remarque

2.2.3. Travaux d'entretien

Maintenance des horodateurs

La maintenance, l'entretien et la collecte des horodateurs de Saint-Dizier sont assurés par l'équipe d'exploitation, sous la responsabilité du responsable de site.

Entretien préventif des horodateurs

Les agents d'exploitation réalisent la mission d'entretien préventif des machines.

Le détail des opérations d'entretien est le suivant :

- Contrôle visuel de l'état des carrosseries,
- Vérification du bon fonctionnement,
- Vérification visuelle de l'état des joints d'étanchéité,
- Vérification générale de la partie électronique et des systèmes de communication,
- Vérification du système d'impression et édition d'un ticket test,
- Vérification des boutons de sélection, des témoins lumineux et des informations destinées aux usagers,
- Nettoyage de l'écran,
- Nettoyage de l'armoire extérieure, y compris graffiti,
- Nettoyage du panneau solaire,
- Le nettoyage de la tête d'impression de l'imprimante,
- L'entretien du sélecteur de monnaie,
- L'entretien du système de pré-encaissement,
- Le nettoyage des volets d'encaissement, rendu, et le nettoyage interne de l'horodateur.
- L'entretien du lecteur de cartes,
- Le contrôle visuel de l'état du marquage au sol.

Entretien curatif des horodateurs

La Gestion Technique Centralisée (GTC) permet d'identifier les pannes nécessitant une intervention. Le technicien intervient dans un délai inférieur à 2 heures. La réparation est généralement effectuée par remplacement du sous-ensemble défectueux ou des consommables.

L'efficacité de l'entretien curatif des horodateurs est possible grâce à :

- La présence du personnel sur place et sa parfaite connaissance de la ville.

- Une organisation adaptée et des moyens de communication qui permettent de donner au technicien ou au responsable les instructions nécessaires en cas d'urgence (appui technique du service voirie basé à Saint-Ouen).

- Un stock important de pièces détachées, avec un réassort par notre atelier technique de Saint-Ouen.

En 2019, nous avons réalisé 13 interventions curatives, 260 visites préventives, et 305 nettoyages d'horodateurs

Le tableau ci-dessous détaille les interventions réalisées en 2019.

Interventions Techniques	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Bourrage Papier											1		1
Carte bloquer													0
Echange Polycarbonate													0
Echange enjoliveur de porte			1										1
Echange Lecteur Carte													0
Echange Module Afficheur													0
Echange Bouton													0
Echange Carte Bouton													0
Déblocage Selecteur	2				1								3
Echange Selecteur													0
Echange PIN PAD Bancaire	1	1											2
Echange Carte Chargeur													0
Echange Imprimante													0
Echange Entrée Pièces													0
Echange carte Clavier / Afficheur													0
Echange Clavier Usager			1										1
Echange kit bancaire	1	1							1				3
Echange Pré-encaissement													0
Déblocage Paiement Bancaire			1										1
Echange Câbles			1										1
Echange Carte Principale													0
Echange Carte Relais													0
Echange Modem													0
Echange Panneau solaire													0
Total Interventions	**4**	**2**	**4**	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**1**	**0**	**1**	**0**	**13**

Nettoyages	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Nettoyage extérieur	26	26	26	26	26	26	26		26	26	26	26	260
Nettoyage panneau solaire	26	26	26	26	26	26	26		26	26	26	26	260
Nettoyage autocollants	7	8	3		4	7			1			4	27
Nettoyage Graffitis				4	5	4			3			2	18

Consommables													Total
Changement de Batteries	1	2	1				1					1	5
Changement de Tickets	4	1	2	3	4		4		5	7	6	4	36

Interventions Hors Pannes													Total
Echange sebile tiickets													0
Echange sebile rendu monnaie													0
Collecte informatique													0
Interventions Diverses													0
Programmation													0

Synthèse des Interventions													Total
Visites Préventives	26	26	26	26	26	26	26		26	26	26	26	260

													Total
Horodateur Hors service			2						1		1		4
Panne Vandalisme	4	2	2		1								9
Total Pannes / Vandalisme	**4**	**2**	**4**	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**1**	**0**	**1**	**0**	**13**

Organisation de la collecte et de la convention de mandat

La collecte des horodateurs

- La collecte des horodateurs est effectuée 1 fois par semaine sur une partie du parc d'horodateurs. La Gestion Technique Centralisée permet d'organiser les tournées de collecte.
- Pour des raisons évidentes de sécurité, nous veillons à régulièrement modifier l'ordre des tournées de collecte.
- La collecte des horodateurs s'effectue avec des chariots de collecte. Ces derniers sont équipés d'un verrouillage rendant impossible l'extraction de pièces de monnaie.
- Au terme de la collecte physique des horodateurs, l'agent collecteur et l'accompagnateur rapatrient les fonds dans les locaux de la maison de la mobilité.
- Lors de la collecte d'un horodateur, un ticket de contrôle est imprimé. Il comporte toutes les informations financières. Les informations de collecte. Les horodateurs reliés à la GTC sont disponibles dans la base de données financière du logiciel de centralisation.
- L'ensemble des données financières sont renseignées par le responsable du site dans notre système comptable.
  Un premier rapprochement est réalisé avec les éléments disponibles dans la GTC.
- Une analyse des écarts éventuels est réalisée.
- Les fonds sont déposés sur le compte bancaire dédié à l'exploitation de la ville de Saint-Dizier via le transporteur de fonds, Brink's.

La convention de mandat

Conformément à la convention de délégation, et de la gestion des recettes financières, Tansdev Park Services a procédé à l'ouverture d'un compte bancaire dédié aux recettes du stationnement payant pour la ville de Saint-Dizier.

Le responsable du site procède à un rapprochement entre les remises effectuées et les montants crédités sur le compte.

Un compte rendu financier détaillé est remis chaque mois à la ville de Saint-Dizier.

Trimestriellement, Transdev Park Services procède au virement de l'intégralité des recettes sur le compte de la ville.

2.3 Analyse de la qualité de service

2.3.1. La gestion des abonnés pour l'année 2019

Au 31 décembre 2019, nous avons inscrit 22 ayants droit résidents.

L'inscription des ayants droit et l'achat des abonnements, sont réalisables directement par notre personnel à la maison de la mobilité.

Les justificatifs nécessaires pour l'inscription des résidents sont :

• justificatif de domicile de moins de 6 mois

• carte grise enregistrée à l'adresse du résident

Tarifs pour des abonnements depuis le 1er janvier 2018 :

Abonnements Résidents

Mensuel : 20 €

Suivi des Abonnés

Mois	Ayants droit inscrits	Vente d'abonnement du mois / 20 €
	Total	Résidents - mois
Janvier (11/12 au 31/01)	32	26
Février	37	14
Mars	36	19
Avril	33	10
Mai	28	21
Juin	21	9
Juillet	17	7
Août	19	12
Septembre	22	8
Octobre	23	11
Novembre	24	9
Décembre	22	6
Total		152

Recettes abonnés

Mois	Recettes abonnés		
	Abonnés Maison de la Mobilité	Total recettes abonnés	Evolution 2018/2019
Janvier (11/12 au 31/01)	240,00 €	240,00 €	
Février	0,00 €	0,00 €	
Mars	508,00 €	508,00 €	
Avril	340,00 €	340,00 €	
Mai	260,00 €	260,00 €	
Juin	60,00 €	60,00 €	
Juillet	320,00 €	320,00 €	-20,00%
Août	200,00 €	200,00 €	-16,67%
Septembre	204,00 €	204,00 €	13,33%
Octobre	900,00 €	900,00 €	542,86%
Novembre	140,00 €	140,00 €	16,67%
Décembre	132,00 €	132,00 €	230,00%
Total	3 304,00 €	3 304,00 €	195,00%

2.3.2. La communication

Dans le cadre de la communication, nous distribuons un guide du stationnement à la maison de la mobilité.

2.3.3. Le contrôle du stationnement

Les équipes du contrôle du stationnement ont réalisé la mission du contrôle et l'émission des FPS au cours de l'année 2019.

Sur l'année 2019, nos équipes de contrôle ont émis 7 211 FPS

Suivi et recettes des FPS

Mois	FPS émis	Recettes FPS du mois
	Total	Total
Janvier (11/12 au 31/01)	719	17 850,00 €
Février	540	13 475,00 €
Mars	618	15 150,00 €
Avril	565	13 925,00 €
Mai	524	12 850,00 €
Juin	388	9 500,00 €
Juillet	400	9 875,00 €
Août	716	17 775,00 €
Septembre	645	15 775,00 €
Octobre	787	19 450,00 €
Novembre	671	16 575,00 €
Décembre	638	15 875,00 €
Total	**7 211**	**178 075,00 €**

2.3.4. Gestion des Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO)

Les équipes de gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires ont traité 179 RAPO pour l'année 2019. Soit l'équivalant de 2,48 % des FPS émis.

Pour l'année 2019, 88 RAPO ont été acceptés et 97 refusés

Vous trouverez ci-après l'état mensuel des RAPO traités pour l'année 2019, et en pièce jointe le compte rendu détaillé à présenter au conseil municipal pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Suivi des RAPO

Mois	FPS émis	Nombre de RAPO	% de RAPO	Rapo accordé	Rapo refusé
	Total	Total	Total	Total	Total
Janvier (11/12 au 31/01)	719	19	2,64%	5	14
Février	540	5	0,93%	1	5
Mars	618	16	2,59%	12	9
Avril	565	11	1,95%	8	3
Mai	524	20	3,82%	10	10
Juin	388	12	3,09%	8	4
Juillet	400	6	1,50%	5	1
Août	716	9	1,26%	5	4
Septembre	645	30	4,65%	14	16
Octobre	787	24	3,05%	9	15
Novembre	671	15	2,24%	8	7
Décembre	638	12	1,88%	3	9
Total	**7 211**	**179**	**2,48%**	**88**	**97**

2.4 Compte rendu financier d'exploitation

2.4.1. Les recettes totales TTC

Dans le cadre de notre clôture comptable au 10 décembre 2018, les éléments financier du compte rendu financier d'exploitation intègre sur le mois de janvier 2019 les recettes du 11 décembre au 31 décembre 2018.

Les recettes d'exploitation horraires sont en évolution de **28,94 %** comparées aux recettes de 2018.

Recettes horaires

Mois	Recettes horaires						
	Horaires en numéraire	Horaires CB	Horaires Whoosh	Horaires Paybyphone	Horaires EasyPark	Total recettes horaires	Evolution 2018/2019
Janvier (11/12 au 31/01)	13 953,60 €	3 449,60 €	331,70 €	457,80 €	965,10 €	19 157,80 €	1904,58%
Février	10 425,90 €	2 129,20 €	197,20 €	363,85 €	455,20 €	13 571,35 €	-9,93%
Mars	12 233,70 €	2 641,40 €	256,82 €	417,25 €	478,20 €	16 027,37 €	46,58%
Avril	8 517,10 €	3 035,40 €	346,00 €	496,10 €	661,10 €	13 055,70 €	-12,30%
Mai	9 840,30 €	2 514,60 €	327,40 €	375,30 €	527,40 €	13 585,00 €	15,39%
Juin	11 293,92 €	2 409,80 €	289,80 €	392,35 €	658,00 €	15 043,87 €	-4,98%
Juillet	9 285,55 €	2 918,30 €	385,72 €	502,10 €	768,10 €	13 859,77 €	7,20%
Août	9 742,20 €	1 823,20 €	351,62 €	399,20 €	704,00 €	13 020,22 €	-7,56%
Septembre	6 465,50 €	2 509,90 €	346,90 €	558,40 €	488,30 €	10 369,00 €	-14,36%
Octobre	11 019,90 €	2 705,40 €	357,48 €	708,10 €	710,10 €	15 500,98 €	-4,02%
Novembre	18 382,10 €	2 952,40 €	417,43 €	538,10 €	945,20 €	23 235,23 €	77,61%
Décembre	9 256,60 €	3 376,50 €	452,11 €	734,40 €	947,10 €	14 766,71 €	443,73%
Total	**130 416,37 €**	**32 465,70 €**	**4 060,18 €**	**5 942,95 €**	**8 307,80 €**	**181 193,00 €**	**28,94%**

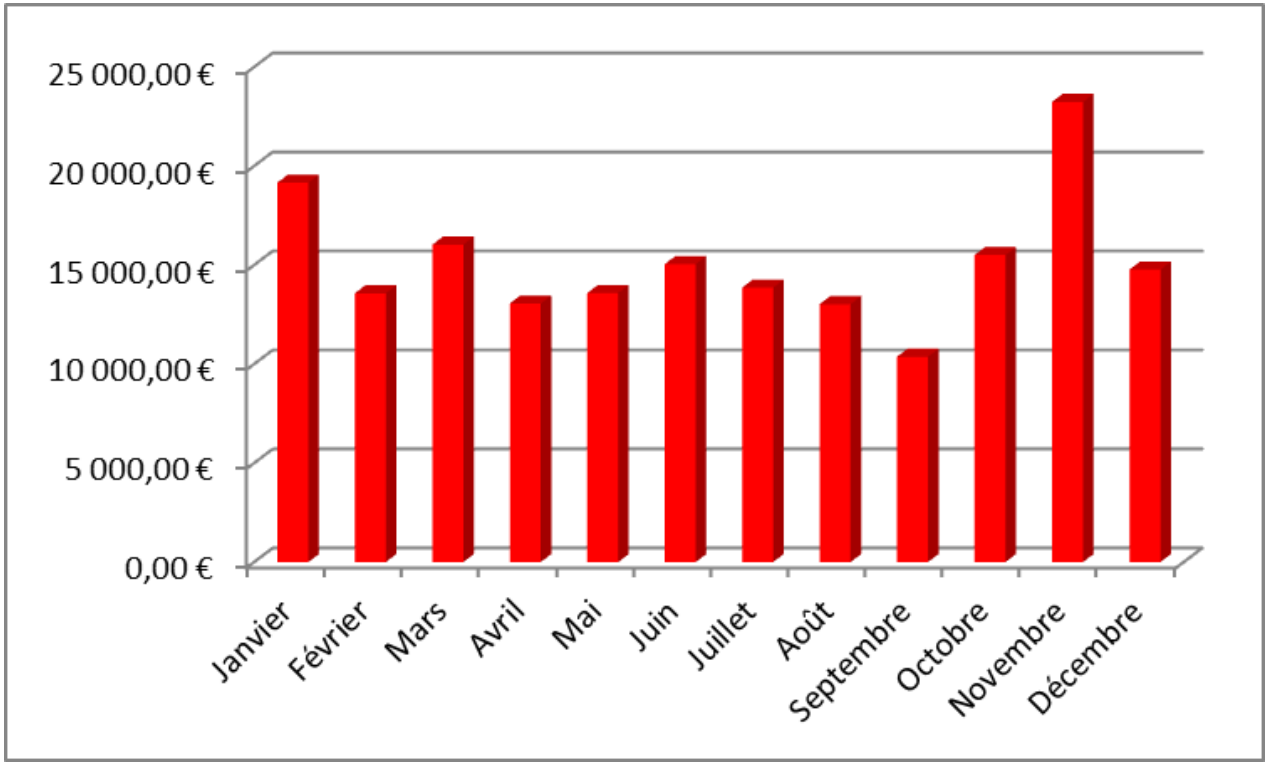
25 000,00 €
20 000,00 €
15 000,00 €
10 000,00 €
5 000,00 €
0,00 €
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

Répartition des moyens de paiement pour les usagers horaires

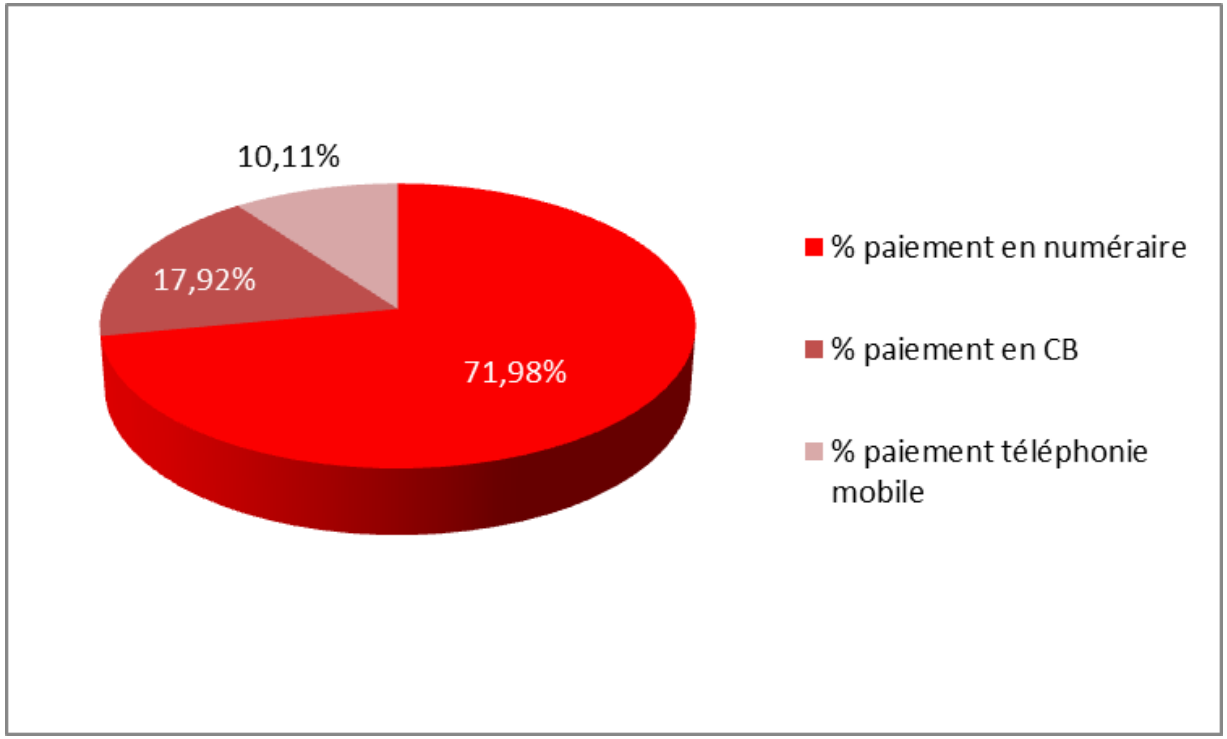

2.4.2. Les recettes abonnés TTC

Dans le cadre de notre clôture comptable au 10 décembre 2018, les éléments financier du compte rendu financier d'exploitation intègrent sur le mois de janvier 2019 les recettes du 11 décembre au 31 décembre 2018.

Les recettes abonnés sont en évolution de **195 %** comparées aux recettes de 2018

Recettes abonnés

Mois	Recettes abonnés		
	Abonnés Maison de la Mobilité	Total recettes abonnés	Evolution 2018/2019
Janvier (11/12 au 31/01)	240,00 €	240,00 €	
Février	0,00 €	0,00 €	
Mars	508,00 €	508,00 €	
Avril	340,00 €	340,00 €	
Mai	260,00 €	260,00 €	
Juin	60,00 €	60,00 €	
Juillet	320,00 €	320,00 €	-20,00%
Août	200,00 €	200,00 €	-16,67%
Septembre	204,00 €	204,00 €	13,33%
Octobre	900,00 €	900,00 €	542,86%
Novembre	140,00 €	140,00 €	16,67%
Décembre	132,00 €	132,00 €	230,00%
Total	**3 304,00 €**	**3 304,00 €**	**195,00%**

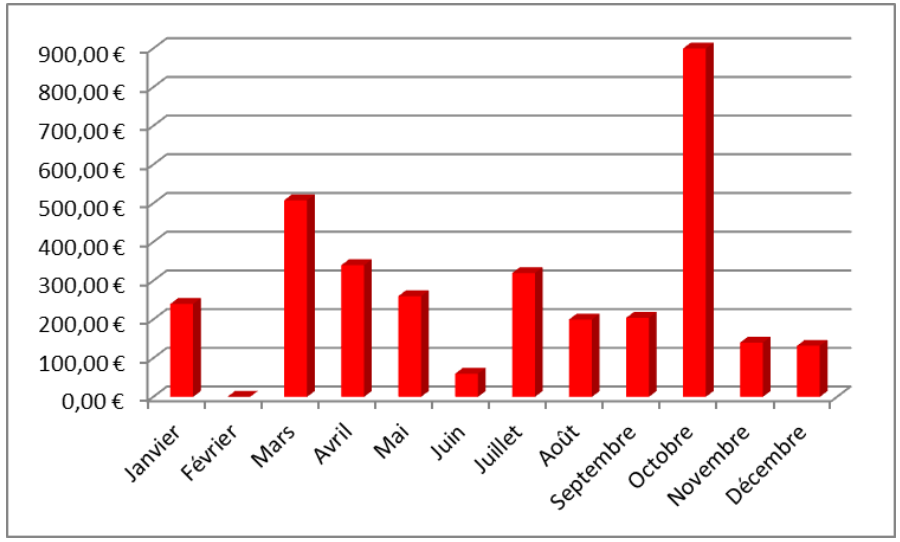

2.4.3. Les recettes totales incluant les recettes de FPS TTC

Dans le cadre de notre clôture comptable au 10 décembre 2018, les éléments financier du compte rendu financier d'exploitation intègre sur le mois de janvier 2019 les recettes du 11 décembre au 31 décembre 2018.

Le nombre de FPS sur l'année 2019 est en évolution de **105,28 %**, comparé au nombre de FPS de l'année 2018 (3 506 FPS)

Les recettes totales sont en évolution de **58,77%** comparées aux recettes de 2018

Total des Recettes incluant les recettes de FPS

Mois	Total recettes réelles voirie + FPS	Evolution 2018/2019
Janvier (11/12 au 31/01)	37 247,80 €	3797,44%
Février	27 046,35 €	48,05%
Mars	31 685,37 €	57,18%
Avril	27 320,70 €	16,32%
Mai	26 695,00 €	44,90%
Juin	24 603,87 €	4,00%
Juillet	24 054,77 €	8,70%
Août	30 995,22 €	31,75%
Septembre	26 348,00 €	31,33%
Octobre	35 850,98 €	17,78%
Novembre	39 950,23 €	79,94%
Décembre	30 773,71 €	508,68%
Total	**362 572,00 €**	**58,77%**

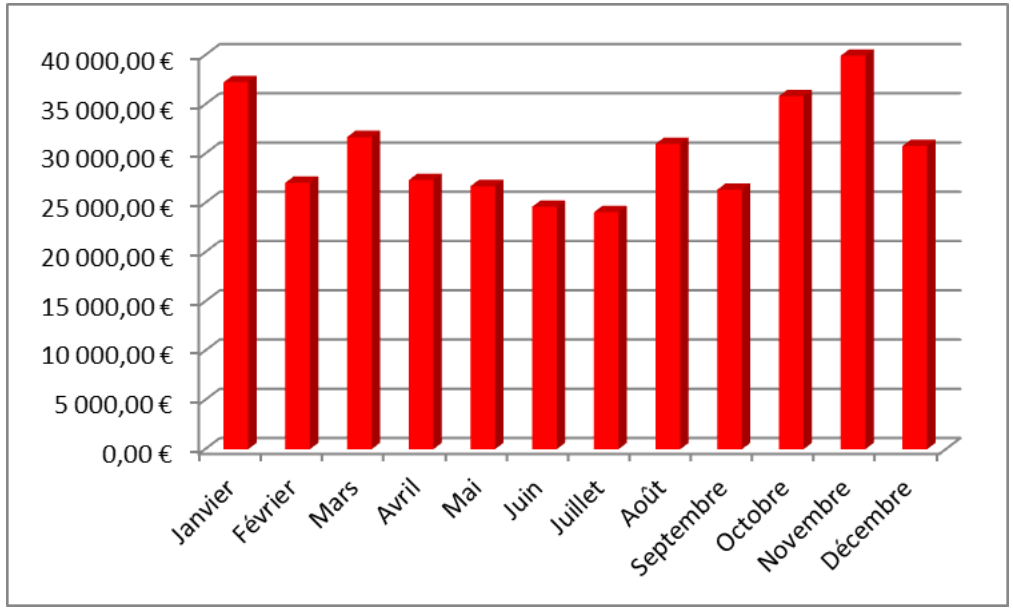

2.4.4. Le ticket moyen

Dans le cadre de notre clôture comptable au 10 décembre 2018, les éléments financier du compte rendu financier d'exploitation intègre sur le mois de janvier 2019 les recettes du 11 décembre au 31 décembre 2018.

Le ticket moyen inclant la prise du ticket gratuit est de 0,50 €, et en retrait de 2,82 % comparé à 2018

Le ticket moyen sans prise en compte du ticket gratuit est de 0,91 €, et en évolution de 9 % comparé au ticket de 2018

Mois	Ticket gratuit 15 minutes	ticket moyen horodateurs incluant le ticket gratuit	ticket moyen horodateurs sans ticket gratuit
Janvier (11/12 au 31/01)	16 678	0,43 €	0,74 €
Février	10 383	0,52 €	0,93 €
Mars	11 836	0,55 €	0,97 €
Avril	11 441	0,45 €	0,80 €
Mai	12 041	0,46 €	0,84 €
Juin	11 639	0,52 €	0,94 €
Juillet	12 443	0,45 €	0,82 €
Août	10 753	0,49 €	0,90 €
Septembre	12 489	0,35 €	0,69 €
Octobre	14 774	0,44 €	0,85 €
Novembre	13 541	0,72 €	1,34 €
Décembre	12 090	0,58 €	1,30 €
Total	**150 108**	**0,50 €**	**0,91 €**

2.4.5. Les tickets gratuits 15 minutes

Dans le cadre de notre clôture comptable au 10 décembre 2018, les éléments financier du compte rendu financier d'exploitation intègre sur le mois de janvier 2019 les recettes du 11 décembre au 31 décembre 2018.

Le nombre des tickets gratuits sur l'année 2019 est de 150 108, soit une moyenne de 12 509 tickets par mois

Le nombre des tickets gratuits est en évolution de 38.1 % comparé aux tickets gratuits de 2018 (108 695 tickets)

Mois	Ticket gratuit 15 minutes
Janvier (11/12 au 31/01)	16 678
Février	10 383
Mars	11 836
Avril	11 441
Mai	12 041
Juin	11 639
Juillet	12 443
Août	10 753
Septembre	12 489
Octobre	14 774
Novembre	13 541
Décembre	12 090
Total	**150 108**

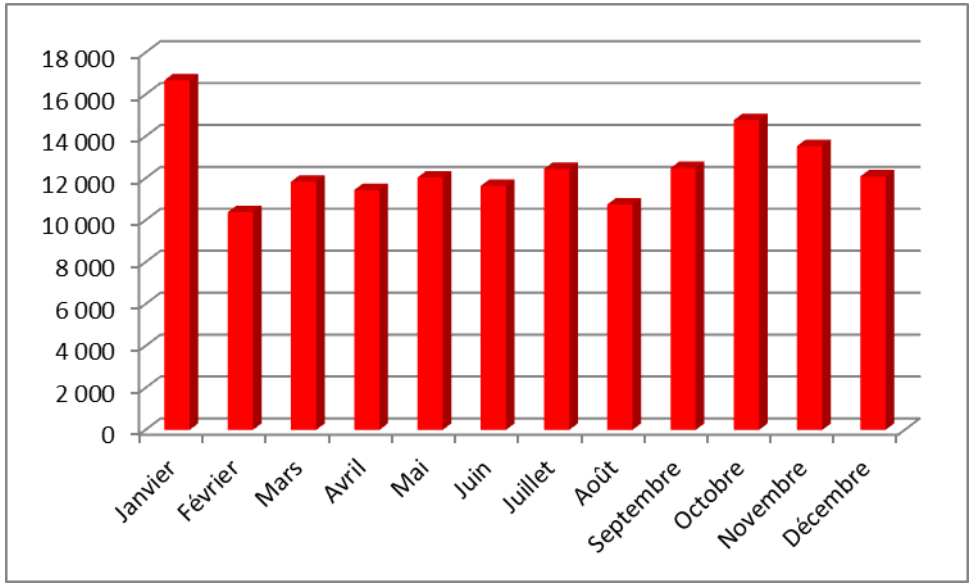

3. Bilan financier

La présente section présente le compte d'exploitation détaillé de la voirie de Saint Dizier par la société Transdev Park Services pour l'exercice 2019 avec les commentaires associés.

Note préliminaire concernant les méthodes de comptabilité analytique :

La délégation de service public a débuté le 1er janvier 2018.

Le compte d'exploitation présenté reflète le compte de résultat social. Seuls quelques reclassements font différer la présentation, mais n'affectent pas le résultat final.

Le 2 Janvier 2018 Transdev Park Services (ex-Urbis Park Services) a signé un contrat de prestation de services avec la société Contrôle Stationnement en Voirie (CSV) afin de lui confier les missions du contrôle du stationnement en voirie.

TRANSDEV PARK - DSP St Dizier
Compte de résultat 2019

TRANSDEV PARK - DSP St Dizier Compte de résultat 2019	Réel 2018	Réel 2019	Ecart €	Ecart %
Recettes voirie	**145 553**	**244 639**	99 086	68%
Autres recettes	**0**	**0**	0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	**145 553**	**244 639**	**99 086**	**68%**
Personnel	-101 600	-121 071	-19 471	19%
Transport de fonds	0	-6 443	-6 443	
Fournitures d'exploitation	-4 900	-778	4 122	-84%
Fournitures techniques	-45 256	-35 789	9 468	-21%
Electricité et autres fluides	-115	0	115	-100%
Téléphone	-95	-30	65	-68%
Autres charges directes	-431	-3 078	-2 647	615%
CHARGES DIRECTES	**-152 397**	**-167 189**	**-14 791**	**10%**
Travaux d'entretien (yc transfert de charges et sinistres)	-540	0	540	-100%
Assurance du patrimoine	-109	-112	-3	2%
Frais bancaires	-5 853	-8 101	-2 248	38%
Publicité	0	-27	-27	
CHARGES INDIRECTES	**-6 503**	**-8 240**	**-1 737**	**27%**
CHARGES D'EXPLOITATION	**-158 900**	**-175 428**	**-16 529**	**10%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-13 347**	**69 210**	**82 557**	**-619%**
Autres frais de fonctionnement	-1 466	-1 870	-404	28%
Honoraires Transdev Park Services	-8 733	-14 678	-5 945	68%
COUTS DE FONCTIONNEMENT	**-10 199**	**-16 548**	**-6 349**	**62%**
EBITDA	**-23 546**	**52 662**	**76 208**	**-324%**
AMORTISSEMENTS	**-39 768**	**-30 548**	9 220	-23%
RESULTAT FINANCIER	**-8 320**	**-8 431**	-111	1%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**0**	0	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**-71 635**	**13 682**	**85 317**	**-119%**
IS	**0**	**0**	**-**	
RESULTAT COURANT après IMPOTS	**-71 635**	**13 682**	**85 317**	**-119%**

CHIFFRE D'AFFAIRES DU DÉLÉGATAIRE

Le chiffre d'affaires du délégataire 2019 s'élève à 244 639€ HT soit en hausse de +99 086€ (+68%)
Cette rémunération du délégataire a été déterminée de la façon suivante :

TRANSDEV PARK - DSP St Dizier	2019
RECETTES COLLECTEES TTC	362 572
Redevance fixe	-40 000
Redevance variable (8%)	-29 006
RECETTES A REVERSER TTC	293 566
CHIFFRE D'AFFAIRES DELEGATAIRE HT	244 639

CHARGES D'EXPLOITATION

Globalement, les charges d'exploitation s'élèvent à 175 428€ pour l'année 2019 soit en dépassement de 16 529€ par rapport à 2018 (+10%).

Elles sont constituées de :

Les charges directes d'exploitation s'élèvent à 167 189€ (+14 791€ en plus soit +10% vs 2018)

- Personnel d'exploitation :

  La société Transdev Park Services ne détient aucun salarié en propre sur cette exploitation. Le personnel affecté à la mise en œuvre du contrat est détaché par d'autres sociétés du groupe Transdev et par CSV pour le contrôle du stationnement en voirie.

Conformément au contrat de prestation de services signé entre Transdev Park Services et CSV, le cout du personnel affecté au contrôle du stationnement s'élève à 76 196 euros.

- Téléphonie:

  Ce poste intègre les couts de téléphonie et de réseaux de la Maison du stationnement.

- Autres charges directes:

  Ce poste englobe les charges liées au coût des véhicules d'exploitation (assurances auto en 2019 pour 2 150€ incluant la régularisation de 2018)

Les charges indirectes s'élèvent à 8 240€ (en hausse de 1 737€ soit +27%)

- Assurance du patrimoine :
  Ce poste comprend les primes d'assurances de dommage aux biens souscrites dans le cadre de l'exploitation de la voirie.

- Les services bancaires :

  Les services bancaires comprennent les commissions CB et les commissions liées à la mise en place du paiement par téléphonie mobile (8 101€ sur 2019 en augmentation de 2 248€ soit +38% avec principalement plus de commissions cartes bancaires).

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 16 548€ (en hausse de 6 349€ soit +62%)

- Honoraires Trandev Park Services :

  Ils correspondent à la rémunération de Transdev Park Services (6% du CA) pour 14 678€ sur 2019

- Autres frais de fonctionnement :

  Il s'agit de la location des véhicules d'exploitation.

IMMOBILISATIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la DSP, des investissements ont été réalisés en 2018. Voici la liste des immobilisations comptabilisées en 2019 :

INVENTAIRE DES BIENS ET IMMOBILISATIONS AU 31/12/2019											
DSP SAINT-DIZIER	N° bien coda	Durée d'amort.	Brut Début période	Entrée	Sortie	Brut Fin période	Amortissements Début période	Dotation	Reprise	Fin période	VNC
PARKEON 24 horodateurs	SI16900276	10 ans	114 419,00			114 419,00	28 604,75	11 441,90		40 046,65	74 372,35
PARKEON 2 horodateurs	SI16900290	9,58 ans	9 854,00			9 854,00	1 613,80	1 028,60		2 642,40	7 211,60
FLOWBIRD 5 horodateurs	SI16900352	4 ans		6 725,00		6 725,00	0,00	3 362,50		3 362,50	3 362,50
SERVI-SIGN Travaux génie civil +marquage au sol	SI16900278	3 ans	25 162,00			25 162,00	8 387,33	8 387,33		16 774,66	8 387,34
DEPLOIEMENT SOLUTION MOBILES	SI16900307	4 ans	3 000,00			3 000,00	750,00	750,00		1 500,00	1 500,00
PAYBYPHONE ST DIZIER	SI16900316	4 ans	1 648,50			1 648,50	412,13	412,13		824,26	824,24
FLOWBIRD Dploiement solution Flowbird	SI16900344	4 ans		10 332,02		10 332,02	0,00	5 166,02		5 166,02	5 166,00
			154 083,50	**17 057,02**	**0,00**	**171 140,52**	**39 768,01**	**30 548,48**	**0,00**	**70 316,49**	**100 824,03**

4. Conclusion

Comparatif Chiffre d'affaire/Compte d'exploitation prévisionnel d la DSP

	2019			
	Réel	CEP	Ecart Réel	%CEP
Recettes de stationnement	**362 572 €**	**370 455 €**	**-7 883 €**	**-2%**
dont horaires de stationnement	184 497 €	234 480 €	-49 983 €	-27%
dont recettes des FPS	178 075 €	135 975 €	42 100 €	24%
Revenus pour le Délégant	**69 006 €**	**69 636 €**	**-631 €**	**-1%**
dont Revenu fixe	40 000 €	40 000 €	0 €	0%
dont Revenu variable 8 % des recettes	29 006 €	29 636 €	-631 €	-2%
Rémunération délégataire 2019 TTC	293 566 €	300 819 €	-7 252 €	-2%
Rémunération délégataire 2019 HT	**244 639 €**	**250 682 €**	**-6 044 €**	**-2%**
Charges du Délégataire	**222 525 €**	**247 523 €**	**-24 998 €**	**-10%**
Charges directes	167 189 €	193 227 €	-26 038 €	-13%
Charges indirectes	24 788 €	29 981 €	-5 193 €	-17%
Amortissement	30 548 €	24 315 €	6 233 €	26%
Résultat Brut	**22 114 €**	**3 159 €**	**18 954 €**	**-600%**

Par rapport au compte d'exploitation prévisionnel de la DSP, nous constatons :

Recettes :

- Des recettes de paiement spontané du stationnement en repli de 27%, tirées par un taux de respect très faible et à un taux d'occupation peu élevé de la zone payante. Bien qu'attractive, la zone payante du centre-ville souffre de la concurrence des grandes zones de gratuité extrêmement proches, de la concurrence des zones commerciales périphériques très proches, et du faible nombre d'abonnés.
- Des recettes de FPS , en hausse de 24%, en cohérence avec le taux de respect très faible.
- L'écart en matière de chiffre d'affaires pour la première année s'établit à **- 7,8 k€ sur un CA de 370 k€ escompté**

Revenus pour la Collectivité:

- Des revenus perçus par la Ville conforme au CEP

Rémunération Transdev Park services :

- Le résultat brut du Délégataire en avance de 10%, mais ne permet pas de compenser la lourde perte financière de l'exercice 2018 qui était en en fort retrait (-34 K€)

Charges :

- Des charges d'exploitation optimisées, en retrait de 10 %,
  Notamment dû à une réduction des coûts de personnel, à la mutualisation des postes à la maison de la mobilité.
- Cette gestion optimisée des charges permet de limiter l'impact du niveau de recette plus faible qu'escompté tout en maintenant un service qualitatif.

.

5. Vos contacts

Nicolas Bertin

Directeur Voirie France

T : 05 40 12 11 14 – Mob : 06 25 12 22 04

nicolas.bertin@transdev.com

Christian Dizy

Chef de Service Exploitation

T : 01 58 79 47 38 – Mob : 06 86 58 74 29

christian.dizy@transdev.com

6. Annexes

Annexe 1 – Rapport annuel RAPO